

DEUXIEME PARTIE: LES VESTIGES DE L'EX- ABBAYE - SURVIVANCE ET DESTINEE

Dans la vente des Biens Nationaux du mois d'avril 1798, les commissaires de la République avaient réparti le domaine abbatial de Lobbes en deux lots importants avec possibilité de "faire la masse", comme on l'a vu dans la première partie, sans doute pour n'intéresser que les gros spéculateurs. Et, de fait, cette masse était taillée sur mesure pour le citoyen Dubreton par l'entremise du citoyen-inspecteur Dobigny.

En cette seconde partie, nous examinerons successivement: les moulins et les étangs, les ateliers dits Corps de métiers, la ferme et annexes dites "La Basse-Cour" et les bâtiments conventuels incendiés, et ce, depuis une brève évocation de leur situation ancienne de l'Ancien Régime jusqu'à l'heure d'aujourd'hui, en passant par leur point de rupture à l'époque de la Révolution.

I. LES MOULINS ET LES ETANGS.

1. Le moulin sur la Sambre.

Ce moulin, qui n'a laissé aucune trace sur le terrain, nous est connu par l'iconographie et par la description de l'affiche des Biens Nationaux.

Vers 1720, Harrewijn de passage à Lobbes a dessiné, pour être gravée, une vue cavalière de l'abbaye dans laquelle on remarque très bien à l'avant-plan le moulin de la Sambre, un long bâtiment rectangulaire à un étage, disposé perpendiculairement à la rivière, avec la roue hydraulique sur le pignon. Cette gravure originale, inconnue pour nous jusqu'alors, avait été offerte à notre admiration lors de l'exposition à Maredsous au cours de l'été de 1989 sur les monastères d'Entre-Sambre et Meuse. Depuis

lors, le Cercle dispose d'une reproduction grâce à l'obligeance du promoteur de cette remarquable exposition, Dom Daniel Misonne. Elle a été produite dans notre bulletin H.P.S. n°18 de décembre 1990.

Une cinquantaine d'années plus tard, vers 1740, Remacle Le Loup a dessiné puis gravé les plus beaux monuments de la Principauté pour illustrer les "Délices du Pays de Liège" écrits par Pierre de Saumery. L'avant-plan et l'arrière-plan de cette illustration relative à Lobbes sont plus larges que chez Harrewijn et l'on y distingue très bien le moulin de la Sambre avec son environnement ancien: le trou et l'Ilon.

L'affiche de vente des Biens Nationaux nous donne une brève description de ce moulin en 1798:

"Le premier, bâtie sur la rivière de Sambre, a deux tournans et deux couples de meules, avec 1 bonnier 163 verges de terrain en jardins et prairie, défalqué du fermage total de l'enclos, comme étant essentiellement nécessaire au dit moulin."

Il fut acquis, dans la masse, par Dubreton qui le laisse à louage au meunier Nicolas Dumont, entré le 19 août 1796. Les baux furent renouvelés en 1808 et 1817, mais le 2 octobre 1818, il fut vendu par Dubreton, en même temps que le second moulin dit "Le Mouligneau" et la ferme de la Folie située près d'Heuleu. L'acquéreur était un certain Ernest Coppée, ci-avant de Paris et pour lors rentier à Mons. Ce dernier revendit plus tard le moulin de la Sambre à un nommé Antoine Bouly entrepreneur à Fontaine-l'Evêque qui en était encore propriétaire lors des travaux de canalisation de la Sambre belge, à l'initiative du gouvernement hollandais. Cette concession avait été accordée en juillet 1824 à la Compagnie De Puydt et les travaux gigantesques étaient à peine terminés lors de notre petite Révolution de 1830. C'est alors que le vieux moulin de Lobbes disparut à tout jamais, comme

d'ailleurs celui de la Sambre à Thuin situé sur l'autre rive, engloutis tous deux dans cette immense entreprise. Il était condamné à cause de la disparition du bief de l'îlon avec le "Trou", qui incommodait si fort les bateliers lors de leur passage à Lobbes.

Au plan et à la matrice cadastrale de Popp, établis une trentaine d'années plus tard, le moulin de Lobbes figure encore et toujours sous les nos B/526(moulin) et 527A(maison) appartenant au dit Antoine Bouly: cela démontre les lenteurs de l'administration du Cadastre à établir les mutations et prouve que Popp s'est servi, comme base, de plans antérieurs qui n'étaient pas mis à jour. Le cas est pareil sur tout le parcours de la Sambre thudinienne. L'historien ne s'en plaindra pas.

2. Le moulin dit Mouligneau.

Contrairement à celui de la Sambre, aucun document iconographique ne nous le représente. Néanmoins, nous possédons sa brève description dans l'affiche des Biens Nationaux:

"Le second moulin nommé le Mouligneau, bâti sur un ruisseau venant du grand bois, secondaire au précédent en temps de gonflement des eaux de la Sambre; aussi à deux tournans et deux couples de meules, avec environ sept bonniers et demi d'étangs en neuf pièces, servant à la dépense du dit moulin".

Il est affermé, tout comme le moulin de la Sambre, par bail de 3-6-9 ans commencé le 9 floréal An III au citoyen Nicolas Dumont. Acquis par Dubreton, il fut revendu avec le moulin de la Sambre et la ferme de la Folie à Ernest Coppée de Mons le 2 octobre 1818. Il fut conservé longtemps dans cette famille. En effet, nous avons produit, lors de l'exposition de Lobbes sur les moulins, un bail reçu par le notaire Cambier de

Thuin le 13 février 1870 entre le propriétaire de l'époque M. Dominique Coppée de Mons et les nouveaux locataires, les sieurs François Lescut et Pierre Dartevelle. Peu auparavant, au plan de Popp, il était cadastré Son B n°511(moulin à eau pour farine) encore sous le nom de Ernest Coppée, banquier à Mons. Plus tard, sous la dénomination de Moulin des Gaux il entrera dans le patrimoine de la famille Halbrecq, après le décès de Fernand Coppée, propriétaire à Mons, en avril 1925 et l'attribution faite à Maurice Coppée selon partage effectué par le notaire Grimard de Mons le 14-12-1925. Le dernier propriétaire de la famille Coppée, Maurice, le vendit donc à Charles Halbrecq-Henry selon un acte du notaire Menne de Solre-sur-Sambre du 18 mars 1926. C'est devenu, aujourd'hui, maison particulière.

3. Les étangs.

Avec le Mouligneau, le libellé de l'affiche mentionne sept bonniers et demi d'étangs en neuf pièces, servant de retenue d'eau au dit moulin. Plusieurs de ces pièces d'eau, probablement six, sont disparues, desséchées et comblées à la fin de la période napoléonienne. En tous cas, à l'époque du plan Popp, nous ne retrouvons plus de ces étangs au nom de Ernest Coppée que celui du Mouligneau proprement dit, pour une superficie de 59a 80ca, cadastré B/509 ainsi qu'une oseraie provenant peut-être d'un étang comblé pour une contenance de 6a 70ca (B/508), jouxtant des terres incultes (B/507 et 510) mesurant respectivement 2a 60ca et 8 ares, disposées autour du grand étang.

OBSERVATION.

Parmi les propriétés lobbaines du monastère, outre les deux moulins susmentionnés mis en vente sous lot 2 à l'affiche, il existait un troisième moulin à eau, situé dans le retour d'angle de l'ancienne Basse-Cour, proche de la dernière brasserie. Il était situé en face de l'atelier de charronnage. Sans doute, la roue

hydraulique servait-elle à usage agricole ou artisanal, et non selon l'expression consacrée, "pour faire de blé, farine" comme les deux autres moulins. C'est pourquoi il ne figurait pas à l'affiche. Il ne figure pas, non plus, dans les divers plan de Roelandt mais il est repris par Popp sous n°B/540B, au nom de Charles Lavary. Ce dernier, brasseur comme on le verra, l'utilisait pour la mouture du malt destiné à son industrie. Ce moulin datait du premier quart du 18ème siècle et avait comme particularité d'avoir le canal d'arrivée d'eau et la roue hydraulique à l'intérieur même des bâtiments, comme d'ailleurs c'était le cas pour le moulin de la Piraille à Thuin qui appartenait, lui aussi, à l'abbaye.

Ce moulin de la Basse-Cour, avec la brasserie est devenu propriété de la famille Halbrecq, après la déconfiture de Charles Lavary junior comme cela sera exposé plus loin.



II. LES BATIMENTS DITS "CORPS DE METIERS"

Sur aucun plan ne figure cette mention "Corps de Métiers", mais il s'agissait là de la dénomination courante à la fin de l'Ancien Régime et à l'époque de la vente des Biens Nationaux. L'affiche mentionne par deux fois qu'il s'agit de bâtiments neufs. Sans doute, ces "communs" ont-ils été construits sous Théodulphe Barnabé (+1752), le dernier grand bâtisseur qui a aussi restauré et agrandi la ferme de la Basse-Cour. Voici comment la dite affiche les décrit:

"(... les bâtimens, tant ceux de l'abbaye propre qui ont été incendiés par les armées) QUE CEUX NEUFS et anciens qui subsistent encore dans leur intégrité, lesquels sont: 1° un corps de bâtiment NEUF dit le QUARTIER DES DOMESTIQUES et des CORPS DE METIERS, avec étage en attique, long de 56 toises et large de 4 toises 2/3, contenant à rez de chaussée DOUZE PLACES ET AUTANT A L'ETAGE, avec grenier".

(N.B.: toise = 6 pieds ou 1m65)

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Thomeret de Mons le 2 octobre 1818, Dubreton l'acquéreur primitif des biens de l'ex-abbaye revendit à Ernest Coppée "autrefois négociant à Paris et actuellement à Mons" diverses parties de son acquisition dont les deux moulins, comme on l'a vu, la ferme de la Folie ... et aussi le "Corps de Métiers". Et, lorsque sept semaines plus tard, le 22 décembre 1818, Dubreton vendra la ferme de la Basse-Cour avec ses dépendances à la veuve de Jean-Joseph Lavary, l'ancien fermier des moines, il fera insérer par le notaire Thomeret qu'il avait chargé également de cette vente, la clause suivante:

"Il est expressément reconnu que le grand bâtiment dit du CORPS DES METIERS et les terrains qui y sont annexés sont extraits (=exclus) de la Cense de la

Basse-Cour et en seront séparés par un mur de clôture, comme il sera ci-après exprimé".

Et plus avant, il est précisé dans les stipulations:

"Il est conditionné à la dame acquérante que le propriétaire du bâtiments dit du CORPS DES METIERS devra faire à ses frais une clôture à partir de l'angle dudit bâtiment vers l'entrée du Brûle, par le fer à cheval, en ligne droite jusqu'à la rivière de Sambre. Et comme la partie de ce bâtiment que doit occuper par lui-même le propriétaire de la Cense de la Folie (N.P.: Ernest Coppée) ou son ayant-cause le sieur Gérard, n'est pas encore disponible, la dite dame Lavary ne pourra contraindre ce dernier à quitter la maison qu'il occupe actuellement que quand son local sera prêt dans la partie susdite du grand bâtiment".

Il est mentionné encore au dit acte du 22 décembre 1818 qu'il existe une chaussée traversant l'enclos de l'abbaye mais qu'elle n'appartiendra au dit Ernest Coppée qu'en sa qualité de propriétaire du moulin. Il s'agit évidemment du moulin de la Sambre qu'il avait acquis sept semaines auparavant.

Tous les biens acquis de Dubreton par Coppée et par Mme Lavary sont repris en un même plan resté annexé à l'acte du 2 octobre 1818 mais ne sont différenciés par aucune couleur ni aucune légende. Il faudra donc identifier autrement ce bâtiment dit du Corps des Métiers. Disons-le d'emblée: il n'est autre que la partie ancienne de l'actuelle clinique, parallèle à la ferme de la Basse-Cour dont elle est séparée depuis le milieu du siècle dernier par le chemin de fer.

Ernest Coppée a conservé le Corps des Métiers jusqu'en 1849, date à laquelle il le revendit à la Compagnie des chemins de Fer du Nord dont le siège était à Paris, aux termes d'un acte dressé par le

notaire Dethuin à Mons le 14 août 1849. Ce bâtiment avait été acquis, avec toute l'assiette de terrain longeant la Sambre pour servir provisoirement de gare. Il figure au plan Popp sous B/522A. N'en ayant plus l'utilité après la construction de la deuxième ligne (celle de Mons-Chimay) et d'une nouvelle gare mieux appropriée, la Compagnie du Nord remit ce bien avec d'autres, provenant de l'ex-abbaye, en vente publique dont le procès-verbal fut dressé par le notaire Duquesne de Lobbes, le 12 juillet 1897.

L'ancien Corps des Métiers fut alors acquis par Mme Verhees, née Camilla Cagnart dont l'époux était marchand-brasseur à la Ville-Haute de Thuin, près de la Porte Notre-Dame. Le bien est décrit comme suit:

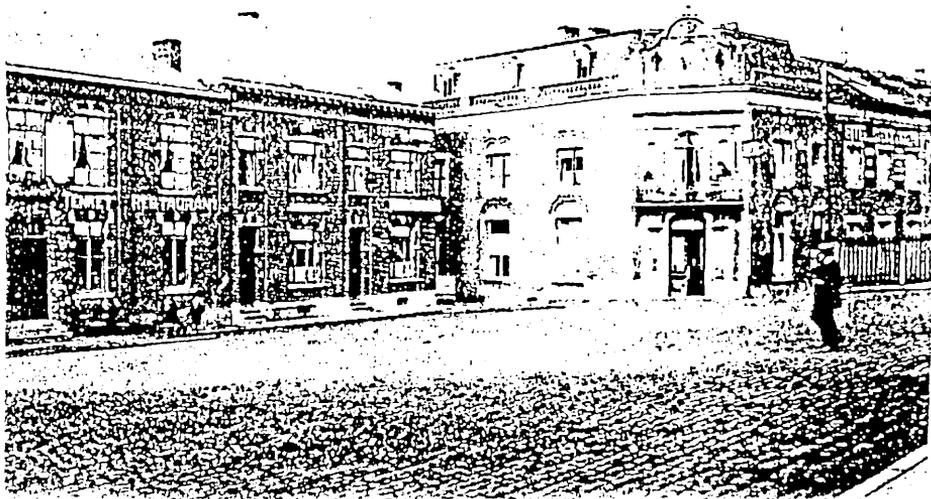
- 1°. *Un grand bâtiment provenant de l'ancienne abbaye de Lobbes et ayant servi de gare antérieurement et d'une façade de 95m environ en briques et pierres dures, élevé sur celliers voûtés, d'un rez-de-chaussée voûté et un étage avec grenier au-dessus, couvert en ardoises.*
- 2°. *Dépendances et jardins clos de murs, derrière le bâtiment.*
- 3°. *Grande prairie à la suite, presque entièrement close et traversée par un petit cours d'eau."*

En 1903, des religieuses françaises dont la maison-mère se trouvait à Avignon furent chassées de leur pays natal par une loi anticléricale dite "loi de malheur". Beaucoup cherchèrent refuge en Belgique et cinq d'entre elles vinrent se fixer à Lobbes. Bien qu'issues d'un ordre contemplatif, elles désiraient se dévouer aux personnes âgées et aux malades et décidèrent d'installer un "Hôtel-Dieu", comme on disait en leur pays.

Les époux Verhees quittant à cette époque Thuin pour Dinant leur vendirent cet important bâtiment de Lobbes par acte avenant devant le notaire Duquesne le 10 juin 1903. Quelques années plus tard, en 1909, elles acquirent de Victor Halbrech (1842-1910), une maison

avec dépendances, jardin et prairie en lieu-dit "l'enclos de l'abbaye" d'une contenance de 1Ha 76 ares tenant à leur bien, au chemin de fer et au chemin de halage. Il s'agissait, selon l'origine de propriété, du "Brûle d'en-dessous". Et enfin, en 1911, Mme Verhees leur vend le solde de son ancienne acquisition qui était, à l'époque, une maison à usage de café-restaurant d'une contenance de 12a60, traversé en partie par un petit ruisseau.

Ainsi s'éleva l'Hôtel-Dieu sur une partie des dépouilles de l'ancienne abbaye. Les soeurs d'Avignon y étaient toujours quand en 1940 survint la guerre. Les bâtiments subirent d'énormes dégâts en 1944. La situation de ces religieuses, alors très âgées, devenait précaire. Elles furent rappelées par leur maison-mère d'Avignon et ensuite, cédèrent l'Hôtel-Dieu St Joseph à l'ASBL Centre médico-social de la Thudinie (qui venait d'être créé par acte du notaire Liégeois de Thuin le 11 décembre 1947). Ce transfert eut lieu, "à titre gratuit, à charge de continuer l'oeuvre existante" selon un acte du notaire Bernard de Belloeil, daté du 12 avril 1948. Elles reçurent néanmoins une somme correspondant au rachat des Dommages de Guerre.



III. LA CENSE DE LA BASSE-COUR

1. Esquisse historique.

Dans la gravure de Harrewijn dessinée vers 1720, nous découvrons, sur le flanc gauche des bâtiments conventuels, des constructions agricoles assez minces, tout étirées en longueur, non loin de la "vieille grange" de travers, qui reste un point de repère. Par contre, dans la gravure de Remacle-Le-Loup datant d'un quart de siècle plus tard, nous apercevons des constructions beaucoup plus importantes, certainement nouvelles à l'époque, bâties dans l'ancien verger sous l'abbatiat de Théodulphe Barnabé, décédé en 1752. En face de l'aile méridionale, le même abbé avait fait construire les Corps de métiers, long bâtiment, de mesures identiques, parallèle à cette aile méridionale dont il était séparé par une cour et aussi quelques ateliers à part où se trouvait la brasserie d'alors.

Dans l'affiche des Biens Nationaux, il est noté que la Basse-Cour avec son exploitation agricole

"consistait en 181 bonniers et 33 verges de terres et prairies".

Des précisions sont apportés dans le détail du 1er lot (enclos avec ensemble des bâtiments incendiés ou conservés)

- 1° ... Corps des Métiers
- 2° Les bâtiments de la Basse-Cour, formant quatre suites de bâtiments disposés en quarré, longs chacun de 56 toises et larges de quatre toises $\frac{2}{3}$, dont l'un fait face au précédent, avec étage - les trois autres comprenant les écuries, bergeries, granges et étables pour vaches et boeufs.
- 3° Une grange dite "l'ancienne grange", longue de 30 toises et large de 8, tout en bon état et couverte d'ardoises".

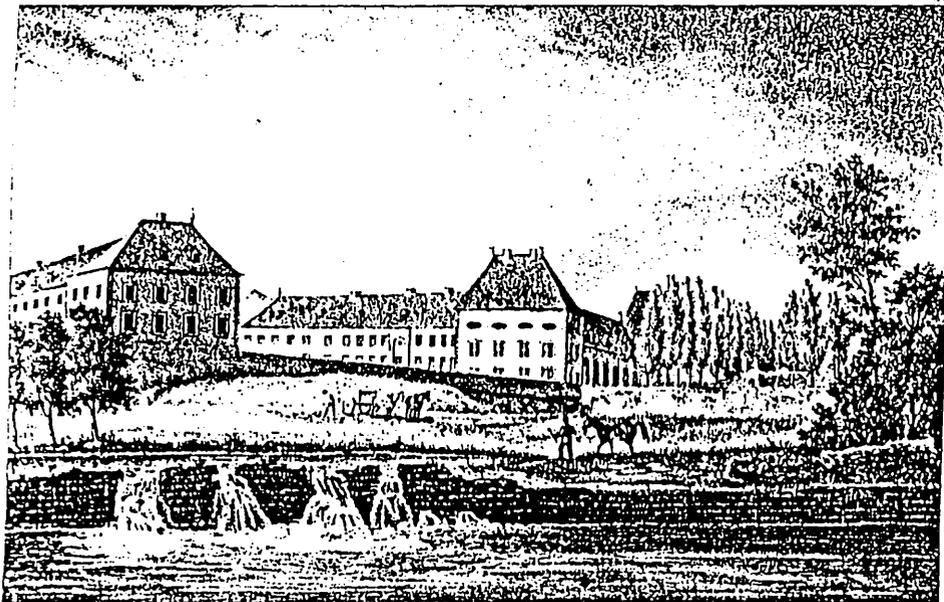
En ce qui concerne le reste de l'enclos, est-il ensuite précisé, il est distribué en cours, jardins, prairies et vergers, contenant 24 bonniers 2 journaux et 71 verges $\frac{1}{3}$, y compris les bâtiments. Cet enclos est limité par la Sambre et les murailles.

En dehors de l'enclos, l'exploitation agricole comprend 181 bonniers et 53 verges, comme dit ci-dessus, tant en terres labourables que prairies, répartis en plusieurs pièces. Au total, la superficie affermée (exploitation agricole et enclos) représente donc 205 bonniers 2 journaux et 104 verges.

(Bonnier=75a40; Journal= $\frac{1}{3}$ de Bonnier; Verge= $\frac{1}{400}$ de Bonnier)

Au moment de la vente des biens nationaux, en avril 1795, la cense de la Basse-Cour avec toutes ses terres est affermée par bail de 9 ans qui expire le 12 floréal An XIII, au citoyen Jean-Joseph LAVARY, l'ancien locataire des moines, moyennant un rendement annuel de 2.667 Frs, outre les impositions.

L'acquéreur républicain de l'ensemble de l'ex-abbaye, le citoyen Dubreton de Paris laissa continuer le bail en cours et le renouvela en mai 1805. Mais au cours de ce dernier bail, Jean-Joseph Lavary vint à décéder: c'était en 1811. Sa veuve, née Marguerite Tison continua l'exploitation à titre de locataire de Dubreton et ce jusqu'en 1818, le 22 décembre, date à laquelle elle racheta son bien. A cette époque, comme on verra, la partie de l'enclos (environ 25 bonniers dont il a été question ci-dessus) a été complètement dégagée par Dubreton des vénérables pierres de taille de ses bâtiments claustraux, vendues en vrac. A part les cours, jardins et prairies de cet enclos, il ne restait que des gravats sur l'emplacement ancien des constructions conventuelles.



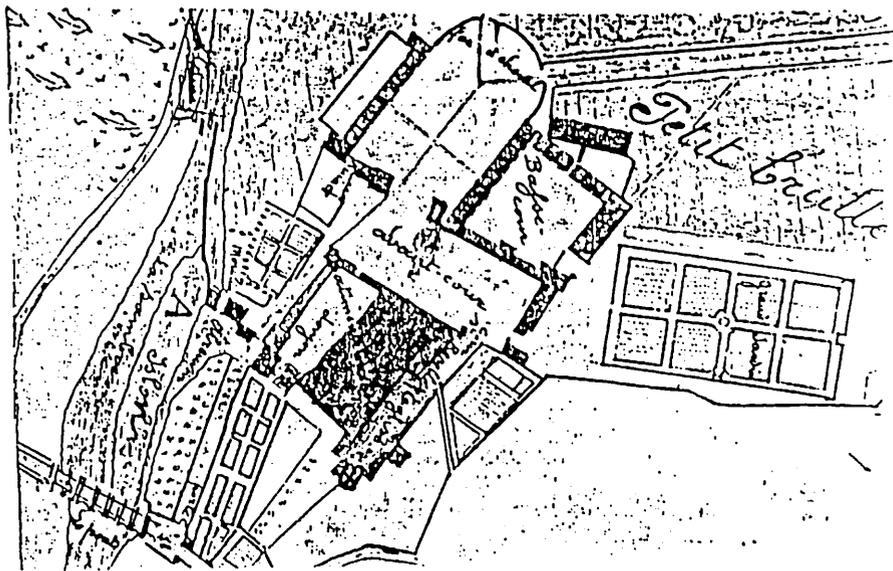
2. L'ACHAT DE 1818.

Par cet acte avvenu devant le notaire Athanase Thomeret de Mons le 22 décembre 1818, Dubreton toujours par procuration vendit donc à la veuve Lavary-Tison "la dite Cense de la Basse Cour de l'ex-abbaye" comprenant tout l'enclos de l'abbaye (exception faite du bâtiment dit Corps de Métiers), outre 22 pièces de terres ou prairies hors enceinte et un étang dit l'étang Musurez, tenant au Bonnet-Bois et au pachi du Mouligneau.

Il est précisé que l'enclos de l'abbaye, tenant du midi à la Sambre et complètement entouré de murailles des trois autres côtés, contient (sauf l'islon) 23Ha 82a et 44ca comprenant:

12Ha 95.18 en prairies

10Ha87.26 en bosquets, chemins, promenades, cours, jardins, prairies, et bâtiments (tous les édifices de la ferme à l'exclusion du Corps des Métiers)



Il paraît intéressant, pour la toponymie, de reprendre ici les dénominations des 22 pièces de terres et prairies hors enclos. Il s'agit des biens suivants:

1. Pré Renaux, tenant au bois à tourette, à la Sambre et au Rabion
2. Prairie St Nicolaï tenant au chemin de Binche et au bois de Sartiau
3. Le pachi de la petite cense
4. Le pré des fonds, tenant à l'étang Labrouille et au ruisseau
5. Le terne Bedot, tenant au Bonnet-Bois, à l'étang Mesurez et à la terre du Gibet
6. Le pachi du Mouligneau, tenant au Bonet-Bois, à l'étang du Mouligneau et à la terre du Gibet
7. La prairie St Ursmer, tenant à la Sambre, aux basses buissières, au pré dit les Crochets et à une ruelle du grand Paquier
8. Un pré, nommé les Crochets
9. Partie des rocailles et broussailles, (14a50) tenant à la parcelle précédente

10. Le pachi Bastin, tenant aux petits Paquiers et au pré des Crochets
11. Pré dit les Basses Buissières
12. Terre de la Portelette ou porte d'entrée, tenant aux chemins de Binche et de Bienne
13. Terre sous l'étang La Brouille, tenant au chemin du Trieux Horgnez
14. La terre Bertaux, tenant au pachi de la petite cense
15. La terre du fond pigeon, tenant au chemin d'Ansuelle et au chemin de Binche
16. Terre proche du fond pigeon, tenant au chemin d'Ansuelle et au chemin de Binche
17. Terre dite le Trieu Bussenne, tenant au chemin d'Ansuelle
18. Terre de St Nicolaï, tenant au chemin de Binche et au bois de Sartiau
19. La terre du Gibet, tenant au terne Bedot et au pachi du Mouligneau
20. La terre St Laurent, tenant au pachi du Mouligneau et au chemin vers St Roch
21. Terre à la Croix Malborough, tenant au chemin de Bienne et au bois à tourette (de trois côtés)
22. Terre nommée Champ à Leups et Hulpiau, tenant au chemin de Bienne et au bois de Mr de Fontaine.

3. LE PARTAGE DE 1823

Après le décès de Mme Veuve Lavary-Tison eut lieu le partage évoqué à la fin du Bulletin précédent, entre ses trois enfants. Pierre recevra l'Enclos de l'abbaye (partie) comprenant l'assiette des bâtiments monastiques arasés dont nous examinerons le sort dans le chap.IV qui suit.

Quant à Béatrix et Charles-Emmanuel, ils se partageront les bâtiments et dépendances de la Basse-Cour, c-à-d de l'ancienne ferme abbatiale. Voici la description de ces deux derniers lots, telle qu'elle ressort du partage.

- Partie occidentale: Ferme et Granges: lot de Béatrix (n°3)

Description:

"les nouveaux bâtiments depuis la porte d'entrée de la Basse-Cour jusqu'à l'angle de la vieille grange; l'autre aile de batimens; l'autre aile de batimens jusqu'à contre la neuve grange; les loges des cochons et autres construits dessous la neuve grange; à charge par le propriétaire de ce lot d'entretenir, réparer et au besoin reconstruire les murs jusqu'au dessus des voussures des dites loges. Appartiendra encore à ce troisième lot la vieille grange, la petite cour de la vieille grange à charge d'y laisser passer les eaux venant du petit brûle, la cour ou remise de fumier: le tout formant un ensemble et tenant vers le nord à la neuve grange, à l'Est à la cour du deuxième lot pour la séparation duquel il sera construit une muraille à frais communs. Elle devrat(sic) avoir quatre aunes de hauteur non compris fondements; tenant vers le Sud au terrain du fer à cheval et à l'Ouest à la partie suivante (c-à-d une prairie prise dans le petit brûle, le fer à cheval et le terrain vague entre les batimens et le chemin de Binche à Thuin)

Valeur estimée de cette partie de l'enclos: 8.574Fr".

Elle recevra, en outre, des terres et prés pour une valeur de 61.395,24 Fr.

Total: 69.969,24 Fr.

- Partie Orientale: future brasserie: Lot de Charles (n°2).

Description:

"Le Corps du logis occupé ci-devant par feu Madame Lavary, jusqu'à la porte d'entrée qui est mitoyenne avec le troisième lot; l'ancienne buanderie, tous

les bâtimens, étables, écuries, galeries et forge; le bâtiment ci-devant boutique du charon et autres y joignant; la neuve grange; une cour qui sera séparée du troisième lot par un mur à construire à frais communs entre les propriétaires des 2ème et 3ème lot, sur élévation de quatre aunes, non compris fondement; observant que:

1° dessous la neuve grange, vers le Sud, il existe loge de cochons qui appartiennent au 3ème lot, le propriétaire duquel sera chargé des entretiens, réparations ou reconstructions jusqu'au dessus des voussures d'ycelles et qui devrat(sic) accorder le pied de l'échelle au propriétaire du 2ème lot pour réparations de la muraille, crépissures au dessus des loges ainsi que pour la réparation des toitures.

2° que les rez de chaussée de la porte d'entrée à la basse-cour ainsi que l'issue de la dite porte jusqu'au chemin de Thuin à Binche seront mitoyens et entretenus à frais communs entre le 2ème et 3ème lot, mais les pièces de l'étage au dessus de la dite porte d'entrée et le grenier appartiendront au 2ème lot. Il sera fait un refend pour séparer les greniers jusqu'à la faîte sur le mur vers l'Ouest de la dite porte d'entrée, aux frais du propriétaire du 2ème lot.

3° que les eaux venant par un conduit sous terrain du ruisseau seront aussi communs entre le 2ème et 3ème lot; il sera pratiqué deux branches à frais communs qui partageront les eaux en deux; l'entretien et reconstruction du dit conduit seront aussi à frais communs.

Tous ces bâtimens et cours sont estimés à la somme de 8.000 Fr.

En outre: 6 bonniers 38 perches 80 aunes comprenant la cour dite du marchal, la buanderie, le jardin dit grand jardin et le verger dit le Petit Brule et

ceux entre le jardin et la forge; tenant vers l'Ouest au chemin de Thuin à Binche, au Sud à celui de la Portelette au Mouligneau, à l'Est au dit chemin ou rue des Gaux et au 1er lot et au Sud Est au 3ème lot.... Et d'autres terres et prés pour une valeur globale de 61.969,60 Fr.

Total: 69.969,60 Fr.

4. L'EPOQUE DU PLAN POPP.

Au plan parcellaire de Popp, établi dans un but fiscal vers 1850-1860 sur des moultures antérieures (l'Atlas des chemins de 1845 et des cartes locales), il n'est déjà plus question de biens sur Lobbes au nom de Pierre-Joseph Lavary: ils ont été morcelés en diverses propriétés dont certaines parcelles vendues au tout récent Chemin de Fer du Nord.

Il en est de même, du moins partiellement pour Charles Lavary, ainsi qu'il ressort d'un acte de notoriété dressé le 25 juin 1851 par le notaire Piérard de Thuin constatant que Charles Lavary est propriétaire de divers immeubles à Lobbes dont partie est emprise par la construction du "Chemin de Fer de Charleroy à Erquelines". En 1856, en l'étude du même notaire, il cèdera à nouveau deux parcelles au gouvernement belge pour le même usage.

Les REFERENCES CADASTRALES

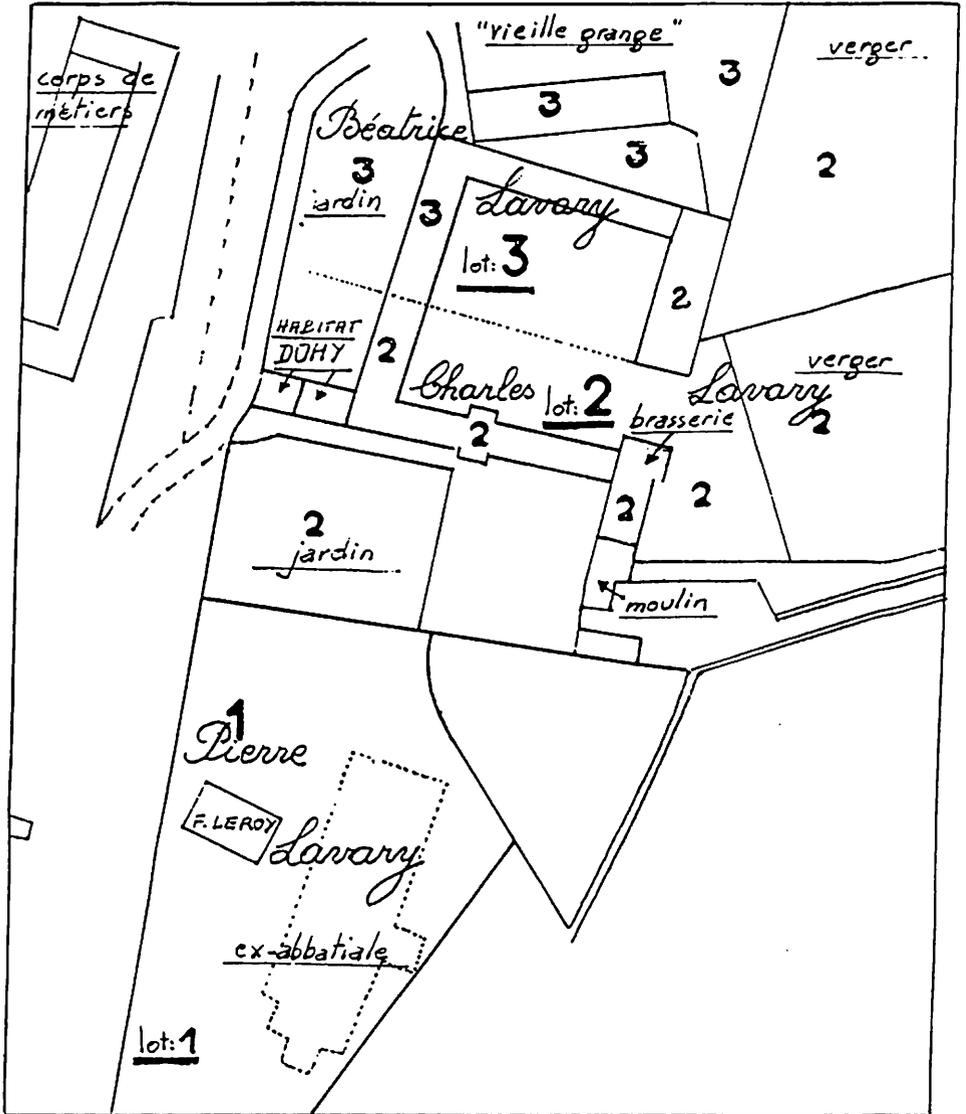
1. Partie occidentale: FERME.

Voici la nomenclature des références cadastrales attribuées aux biens de Béatrix Lavary épouse de Alexandre Halbrech, en voici la nomenclature: 541 (deux ailes de bâtiments dont le corps de logis avec la cour intérieure et la "vieille grange"), 542 (jardin) et 543 (verger). Il s'agit donc de la partie occidentale des bâtiments, regardant vers la campagne (outre 58 Ha environ de terres et prairies hors

enceinte). Assez bizarrement, la matrice cadastrale de Popp présente Alexandre Halbrecq comme étant "agriculteur à Rebaix", ce qui est infirmé ou du moins méconnu de la famille.

2. Partie orientale: BRASSERIE.

Quant à Charles-Emmanuel Lavary à l'époque du plan Popp, il avait installé, - on ne sait depuis quand - une BRASSERIE dans la partie de la Basse-Cour qui lui avait été attribuée lors du partage de 1823. Il avait monté cette brasserie dans le grand bâtiment en retour d'équerre jouxtant le vieux moulin à eau du début du 18ème siècle qui, après restauration lui servirait à la mouture du malt nécessaire à son industrie. Lors de la confection du plan cadastral et de la fixation fiscale des propriétés, les références suivantes furent attribuées au nom de Charles Lavary: 540K (deux ailes de bâtiment), 540C (bâtiment rural), 540B (moulin à eau), 540i (brasserie), 540G (jardin), 544 (verger), 539A (verger), 537A (verger), 538A (canal d'alimentation du moulin). A l'exception du bâtiment rural, il s'agit donc surtout de la partie orientale de la Basse-Cour ancienne, regardant vers le village.



5. Evolution des deux propriétés de l'Ancienne Basse-Cour jusque 1865.

Le partage de l'ancienne Basse-Cour effectué en 1823 continuera ses effets jusqu'en 1865, date à laquelle toute l'ancienne propriété sera à nouveau remembrée, à la suite de circonstances que nous expliquerons. Jusqu'alors, il y aura deux propriétés bien distinctes: la Ferme Halbrecq et la Brasserie Lavary.

A. De la ferme Halbrecq de cette époque, il y a peu à dire. Nous avons vu que Victor, le fils cadet des époux Halbrecq-Lavary était rentré à Lobbes vers 1864 et avait repris la ferme. Son père était alors décédé, mais sa mère vivra à Lobbes jusqu'à un âge avancé. Il avait alors 22 ans. Avec son épouse née Flore Dejardin, il acquerra plusieurs biens pour agrandir sa ferme, notamment à la Portelette et au Trieu-Busine. Il dut aussi, évidemment, racheter les quotités de ses frères et soeurs dans la Ferme de l'Abbaye. Mais il faut surtout porter à son actif la rachat de la Brasserie Lavary après la faillite de 1865, effectuant ainsi le remembrement de toute l'ancienne propriété dite la Basse-Cour.

B. La Brasserie Lavary.

Nous avons vu que Charles-Emmanuel Lavary époux de Pétronille Houtard avait installé une brasserie avec moulin à malt dans la partie de l'ancienne Basse-Cour qui lui avait été attribuée. Il décéda à Lobbes sans postérité le 12 février 1858. Son décès fut déclaré le lendemain par Charles-Adrien ANDRE, alors âgé de 49 ans, notaire à Lobbes et qui était le beau-frère du défunt et aussi, puisqu'il fallait deux témoins, par Charles-Louis Lavary qui était neveu du défunt ... et son légataire universel.

C'est, en effet, au fils de son frère Pierre-Joseph et de Pauline Houtard, que Charles-Emmanuel avait laissé sa brasserie et tout son héritage de la Basse-

Cour (aile orientale) en nue-propiété, sous réserve donc, de l'usufruit réservé à sa veuve. Malheureusement pour Charles Lavary junior, les affaires de la brasserie périclitèrent en quelques années, sans doute sous les effets d'une terrible concurrence des petits industriels de la bière, devenus très nombreux dans le secteur. Les affaires du notaire Charles André (qui habitait la belle et spacieuse demeure au lieu-dit encore actuellement "Tienne du Notaire", cadastrée B/534 chez Popp) étaient aussi, loin d'être brillantes. Toujours est-il que durant l'été 1865 ce dernier aurait entraîné Charles-Louis Lavary et Emile Dupré (chef de service du Nord belge qui avait épousé Elise Lavary soeur de Charles en 1854) dans une rocambolesque aventure pour refaire fortune en Argentine.

Dans la faillite de Charles Lavary junior qui suivit, la nue-propiété seule fut vendue lors de la vente judiciaire, dont l'acte fut dressé par le notaire Joseph Hanon de Thuin le 27 novembre 1865. Le bien y est décrit:

"La nue-propiété d'une maison de ferme dite de l'abbaye, consistant en un corps de logis, écuries, granges, bâtimens ruraux, cours, jardins, prairies et vergers, canal d'usine, MOULIN à eau avec ses ustensiles et harnais travaillants, BRASSERIE avec les tonneaux et ustensiles y servant réputés immeubles par destination: le tout entouré de murs, d'une contenance de 6Ha 49ares 80ca, tenant du Nord au chemin de la Portelette vers Lobbes et à divers particuliers, du levant à Mr Leroy, Mme Halbreccq et autres, du midi au chemin de Fer de Charleroi à Erquelinnes, à Mr Dohy et Mme Halbreccq, et du couchant à la route de la station de Lobbes vers Binche".

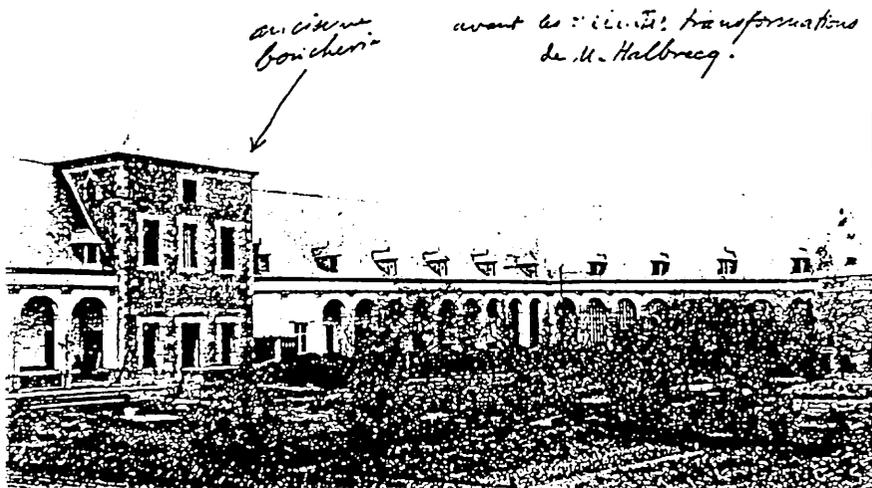
L'origine de propriété est brève: "ces biens appartiennent au failli pour la nue-propiété comme

lui provenant de la succession de feu Mr Charles Lavary, son oncle".

Le bien fut provisoirement adjugé sous réserve de non-surenchère à Désiré Bury, négociant à Lobbes, mais une surenchère de 10% ayant eu lieu dans le délai légal, on remit les biens en ré-exposition le 18 décembre 1865. Ils furent définitivement adjugés pour le prix de 62.700 Fr aux suivants:

1. Jules Halbreçq, cultivateur à Bachant pour 2/5 (dont 1/5 pour command, probablement un faveur de Adrien Carpentier-Halbreçq.)
2. Adrien Mary-Halbreçq, propriétaire à Aymeries pour 1/5
3. Louis Gillet-Halbreçq, propriétaire à Hautmont pour 1/5
4. Victor Halbreçq, propriétaire à Lobbes, pour 1/5.

Plus tard, Victor Halbreçq racheta les quotités à ses co-indivisaires au terme d'actes reçus par le notaire Hanon en 1865 et le notaire Lavary de Merbes en 1876 et 1889. Il devint ainsi seul propriétaire de la nue-propriété de la Brasserie. Après le décès de l'usufruitière, la veuve de Charles-Emmanuel Lavary, née Pétronille Houtard, Victor Halbreçq devenait plein-propriétaire de la Brasserie Lavary.



Lobbes Partie de l'ancienne Abbaye.

E. H. O. R.

6. Remembrement par la famille Halbrecq: 1865

Victor Halbrecq, l'aïeul, vécut de 1842 à 1910. De son épouse née Flore Dejardin, il retiendra deux enfants: Charles, né en 1873 et Marguerite qui décèdera en célibat. Après le décès de la mère Béatrice Lavary survenu en 1889, la famille resta longtemps en indivision, tandis que la ferme était toujours exploitée par Victor. L'acte de partage sera dressé par le notaire Wins de Merbes-le-Château le 30 avril 1902. Tous les immeubles de Lobbes, c-à-d la ferme et les terres furent naturellement attribuées à Victor.

Pour ce qui est de la Brasserie acquise en indivis, en 1865, elle fut exploitée dès lors également par Victor qui, par la suite, racheta comme on l'a vu les quotités à ses co-indivisaires pour en rester seul propriétaire, au décès de la veuve de Charles Lavary.

En vertu d'un acte dressé par le même notaire Wins le 14 juillet 1903, une bonne année après le grand partage, Victor fit donation de la brasserie à son fils Charles. La dite donation comprenait:

"une maison d'habitation, dépendances, grange, cour et jardin, prairies, MOULIN A EAU avec bief d'alimentation, BRASSERIE avec cuves, tonneaux, camions, chevaux ..., pour une contenance totale de 2Ha 77ares et 16ca, le tout cadastré Son B n° 539P, 540K2, 540N2, 540P2 et 504L2."

A l'époque de cette donation, Charles était âgé de 30 ans. A la mort de son père en 1910, Charles Halbrecq hérita avec sa soeur Marguerite de la ferme qu'ils conservèrent dans l'indivision. En fait, le partage n'eut lieu qu'en 1955 par le ministère du notaire Marcq d'Anderlues.

Charles Halbrecq décéda à Lobbes en 1946 à l'âge de 73 ans. Les plus âgés parmi nous s'en souviennent encore: il a laissé son empreinte sur la politique et

les oeuvres régionales de la Thudinie. De son épouse née Laure Henry, naîtront deux enfants: Charles et Victor, que les Lobbains de notre époque ont bien connus.

7. Nouveau partage.

- Par suite du décès de Charles Halbrecq père, la propriété de l'ancienne Basse-Cour sera à nouveau scindée: son fils aîné Charles (1900 - 1974) se verra attribuer la partie Ferme que lui et sa veuve par la suite occuperont jusqu'à leur décès respectif, en mars 1974 et en août 1991; (leur fils cadet, Pierre, continuera l'exploitation agricole dans une autre ferme, à la rue de Spamboux, au chemin vers Rouveroy). La "vieille grange", de l'ex-abbaye est louée actuellement pour un dépôt de matériaux.

Quant à Victor (1910-1990), le fils cadet, il recevra pour sa part la brasserie qui cessera toute activité dans les années 1960, emportée dans la même dérive que toutes nos brasseries artisanales. C'est aujourd'hui un grand dépôt de bières belges et étrangères, reprise et dirigée par son fils André Halbrecq.

IV. LES BATIMENTS CONVENTUELS EN RUINES

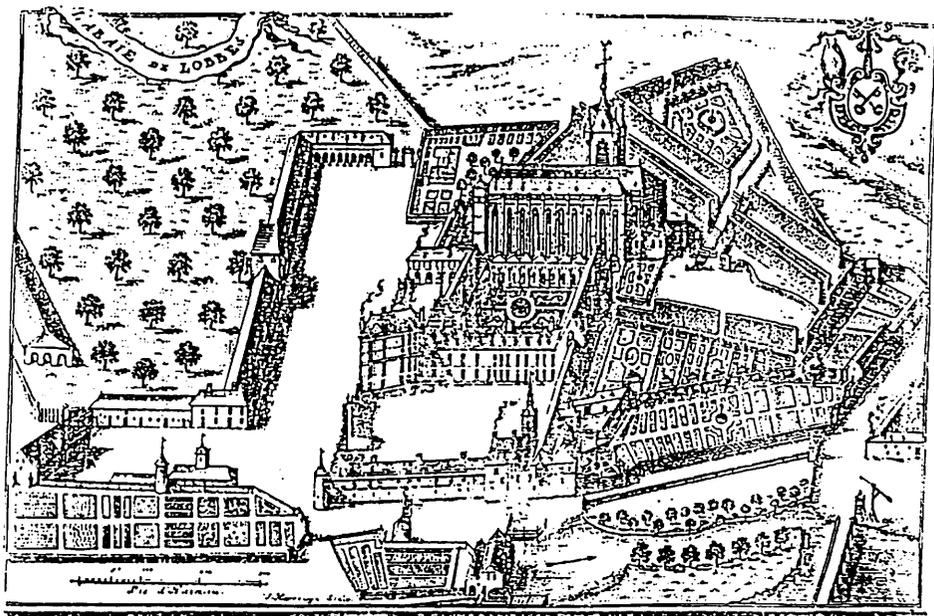
Qu'on nous permette un survol historique rapide de ces bâtiments conventuels, depuis leur temps de splendeur jusqu'au jour où la stupidité des hommes n'en laissa qu'un terre brûlée. Ils étaient le coeur même de l'abbaye et de sa vie monastique. Là, des générations de religieux avaient vécu, étudié, médité, prié, enseigné et décidé pendant des siècles. Et c'est là aussi que la haine et les passions attisées pendant quelques décennies se sont débridées pour aboutir à ce désastre de mai 1794.

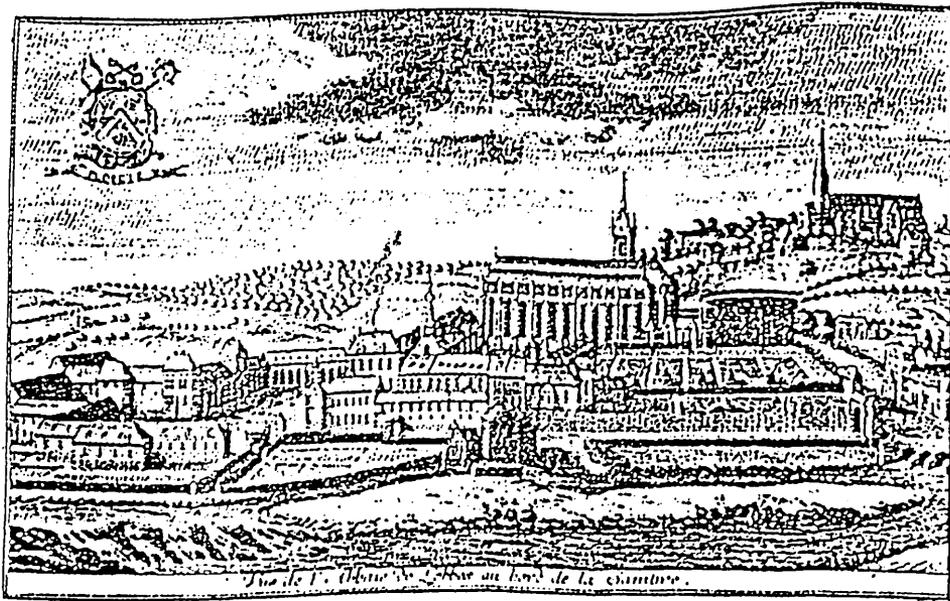
A Lobbes, la plupart des bâtiments conventuels avaient été reconstruits après le terrible incendie de

juin 1546: l'église abbatiale, (une des plus curieuses d'occident), les cloîtres, la salle capitulaire, le réfectoire, les dortoirs et autres pièces nécessaires à la vie quotidienne d'une communauté monastique.

Après le désastreux 17^{ème} siècle appelé chez nous le "siècle de malheur", beaucoup de monastères du pays se sont lancés, une fois la paix revenue, dans des constructions nouvelles. L'abbaye de Lobbes ne put échapper à cette tendance générale qui fut concrétisée par de grands abbés: Ursmer Rencelot (1707-1718), Joseph Robson (1723-1728), Théodulphe Barnabé (1728-1752). Et ces initiatives, quel que soit le jugement porté sur elles, nous ont valu de magnifiques réalisations en style d'époque: la bibliothèque, le quartier des hôtes, l'infirmierie, le quartier abbatial, de nouveaux dortoirs ...

Pour conserver la mémoire de ces bâtiments incendiés, il nous reste les gravures de Harrewijn (vers 1720) et celle de Remacle Le Loup (vers 1740)



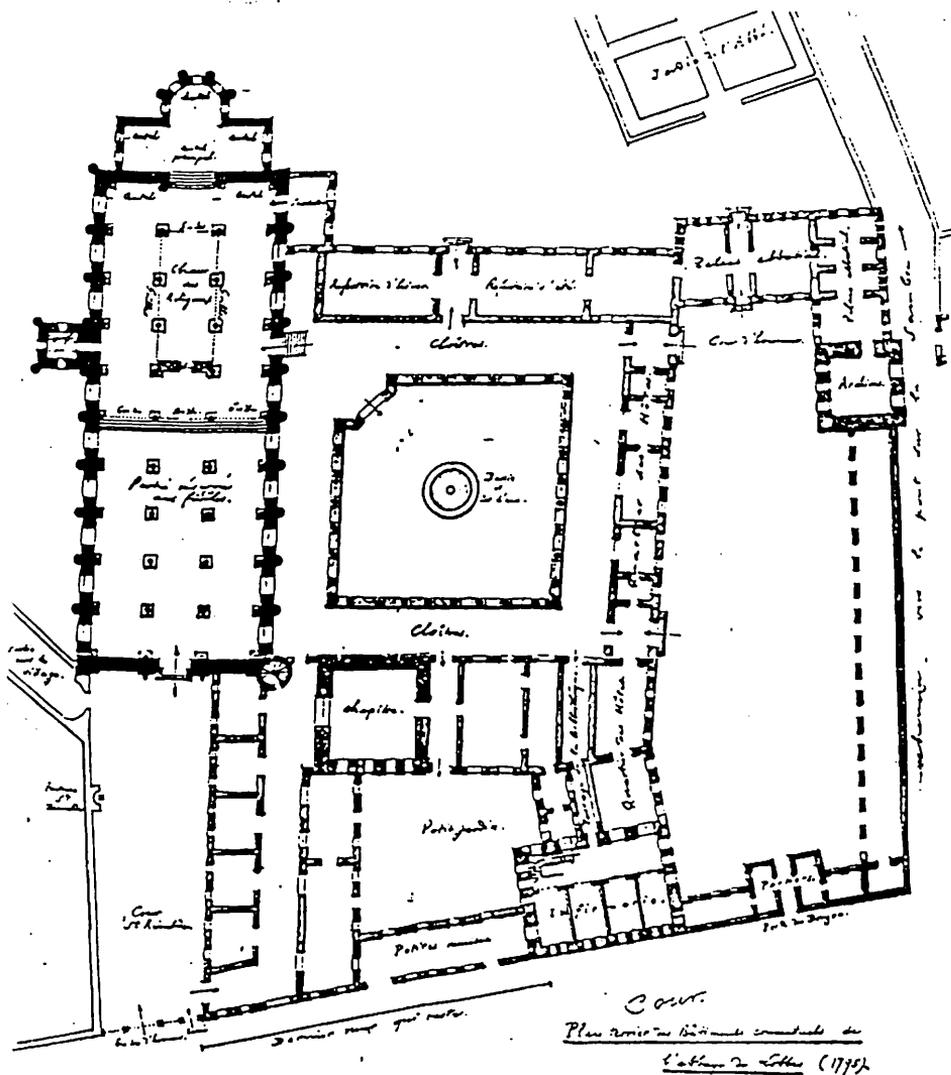


... et quelques descriptions de voyageurs: Martène et Durand, Saumery, Calenberg, Guytton, Feller, ...

L'incendie de 1794 n'avait, en réalité, atteint directement que les divers matériaux inflammables: des bois, des draperies et tissus, des papiers et parchemins, des tableaux, des vanneries ... mais énormément d'objets ou de garnitures non combustibles avaient été tordus, déformés, détruits à jamais ... sans oublier quantité d'objets précieux disparus dans le pillage intensif des soldats républicains avinés et d'une populace très minoritaire, certes, mais déchaînée. Du reste, ces effets pillés firent rapidement comme on l'a vu dans le Bulletin précédent, l'objet d'une "traque" systématique de la part des Commissaires de la République en vue de leur récupération!

Puis, il y eut cette accalmie, la rentrée d'exil des moines, avec l'obligation pour eux de dresser les inventaires (manoeuvre républicaine destinée à faire plus facilement main-basse sur les biens monastiques),

puis la dissolution des Ordres religieux (1-9-1796) et la confiscation pure et simple de tous leurs biens (6-11-1796).



Lorsque la loi de confiscation fut promulguée, les républicains se considérant désormais comme les propriétaires légaux des abbayes ruinées par eux, se réservèrent tous les matériaux précieux qui subsistaient dans les décombres, et principalement les marbres,

"tant les colonnes que toute autre pièce, pour être inventoriés par des commissaires spéciaux comme mobilier national, à l'effet d'être vendus comme tels ou d'être destinés à quelque usage public".

Et c'est alors qu'en Thudinie, entre en scène, un personnage nouveau appelé Desbigottières, Commissaire spécial à la récupération, chargé des enquêtes sur les abbayes d'Aulne et de Lobbes. Le lecteur aura sans doute plaisir à lire sa prose adressée aux Administrations du département de Jemmapes. Cette lettre est vraisemblablement de l'An V de la République; impossible de préciser davantage: elle est déchirée à l'emplacement de la date. Elle provient des Archives de Mons et nous a été communiquée par un ami historien. Nous la transcrivons dans son entièreté, car ce qui est dit d'Aulne est loin d'être inintéressant:

"Vous n'ignorez pas que l'abbaye d'Aulne fut généralement incendiée et qu'il ne se trouve actuellement que le moulin, une partie de la Basse-Cour et le quartier du ci-devant abbé que les ci-devant religieux ont fait rétablir et qu'il est impossible à un expert d'estimer toutes les démolitions ignoran absolument ce qui est sous les décombres, ni procéder a aucun inventaire des dits objets et cela pour raison que tout ce qu'il y a de meilleur est enveloppé sous les débris; de par la même raison personne ne peut donc estimer leur prix. Il est aussi véritable que les habitants des environs ont enlevés une partie des objets tel que fer, plomb, etc ... tant qu'il ne se trouve a présent que des fers suspendu et du métal sur la voute où était les cloches fondu dit-on; ainsi que

des colonnes de marbres: savoir quatre colonnes torses marbre rouge, dont une tachée par le feu, de 12 pieds de long; plus deux autres de marbres gris, de 24 a 25 pieds de long, dont une tachée par le feu, servant à porter les orgues. Plus huit autres petites de 4 pieds formant chapelle avec leurs pilastres et plusieurs autres cassées, tombées sur les démolitions. Il est aussi indubitable qu'il y ait des objets à estimer, incarcérées, devant le zèle que les c-d religieux ont pu y ...; et je viens aussi d'apprendre dans l'instant qu'il y avait au pourtour du maître autel huit grandes colonnes de marbres blanc qui ont été cachées; un particulier doit venir me montrer l'endroit; il y a aussi au pourtour de ladite église ainsi qu'à l'entour des piliers: des carreaux de marbres placqués formant l'ambris dont partie sont brûlées et environ 700 carreaux de pierre bleue que j'ai fait lever et déposer dans voyant que l'on les voloit tous les jours quoiqu'il y ait deux gardiens. Il y aussi plusieurs arbres abbatue entr'autre un superbe arbre de 30 pieds propre pour un moulin, ainsi que beaucoup d'autres objets de démolition que l'on pourroit vendre par parties sans rien dégrader et mètre toutes les colonnes de côté et tout ce qui est propre à élever un monument; on pourroit en tirer 1200H"

"Quand a la ci-devant abbaye de Lobbes, j'ai fait le recensement dont j'ai donné la note a la ci-devant administration par un exposé en date du 14 germinal qui consistoit en six collones de marbre blanc que j'avois trouvée entière a 3 pieds de proffondeur dans le jardin. Et aujourd'hui j'en trouve huit, dont les deux autres cachées sous les démolitions dans le quartier du c-d abbé a au moins 5 pieds 1/2 de proffondeur. Tout cela a demandé des frais. Il y a aussi, dit-on, dans les jardins encore quelque chose de caché qui mérite la peine de fouiller la terre. Il y a aussi une quantité de fers au pourtour de l'église, dans le haut des

murailles de l'église et dont on en offre 1200H a la charge par l'acquéreur de les enlever a ses frais.

"Il y a aussi une quantité de morceaux de marbres cassés, tant en carreaux de pierre bleue et autres collonnes cassées et calsinées par le feux, et hors d'état de servir sans les travailler, cachés dans les débris murailés; les dits débris ont été adjudgé pour 900 , après affiche mise, au nommé Maïolet, marbrier a la buissière. Le dit Maïolet était comptant de son marché, me promettant de me le bien payer, ayant donné des arh. Mais ayant vu que je trouvois des collones entières sous les débris et dans le jardin, il prétenderoit qu'elle lui appartienne comme, dit-il, avoir acheter toutes les démolitions en marbre provenant de laditte abbaïe de Lobbes des ci-devants religieux. Je lui ai répondu que les réclamations par lui faites a l'ancien département étaient de nulle valeur que j'avais reçu un ordre d'eux de tout vendre. Et que les collones et autres objets précieux étoient réservés a la République.

..... (passage déchiré)

..... et sans faire aucune autres démolitions, mais seulement pour tout ce qui est démoli, y compris les fers de l'Eglise qui sont subseptibles d'être volés: de 3 à 4000 frais faits. Les fonds et murailles ... auront leurs même valeur pour la vente.

Les gens des environs viennent nuitamment voler ce qu'ils ont besoin et notemment ils ont volés les verous de la porte qui conduit a Binch ainsi que les marbres d'un petit calvaire qui est en dehors de la ditte porte.

Salut et fraternité

(s) Desbigottières

(P-S) Le gardien de Lobbes était Louis Le Moine."

Après avoir commercialisé ces marbres, pierres bleues et autres matériaux de quelque valeur, il ne reste sans doute plus de la prestigieuse abbaye que les murs nus et calcinés qu'achètera Dubreton en 1798, c'est-à-dire, un immense chantier de pierres de taille et de gravats. Et cet état de choses perdurera jusqu'en 1815.

Fort paradoxalement, c'est la déconfiture de son pays en 1814-1815 qui contribuera à la fortune de l'ancien Commissaire-ordonnateur en chef aux Armées, en lui permettant de "réaliser" et de mettre à profit son chantier de Lobbes. Le revers, malheureusement, c'est que cette "réalisation" privait Lobbes d'importantes ruines comme celles qui attirent des milliers de touristes à Aulne et à Villers.

Contrairement donc à tant d'autres abbayes, à Lobbes tout fut arasé, comme on le sait, en raison d'une occasion inouïe qui se présenta pour Dubreton. Après la chute de Bonaparte, la Ste Alliance décida de recréer des fortifications pour se prémunir contre un retour éventuel des agresseurs de France et choisit de remettre sur pied la forteresse de Charleroi. Dubreton trouva là un moyen facile de valoriser son achat en vendant toute l'ossature de pierre de l'ex-abbaye. Comme les ruines se situaient à proximité immédiate de la Sambre, il suffirait d'un plan incliné ou tout autre système peu onéreux, voire de simples brouettes pour charger sur les bateaux plats appelés Sambresses, des milliers de mètres cubes de matériaux sans discernement, y compris tant et tant de si belles pierres équarries, sculptées ou bouchardées avec tellement de compétence par les maîtres-tailleurs des 16ème au 18ème siècle. Et les témoins de l'époque purent voir pendant des semaines et des mois ce spectacle révoltant: les ouvriers jetant bas les tours, les porches, les murs, les colonnes, faisant tomber les voûtes de l'église abbatiale, des cloîtres, de la salle capitulaire ... et d'autres cassant à la masse des clefs de voûte, des rosaces et tant de

pierres sculptées avant de les transporter jusqu'à la rivière ...

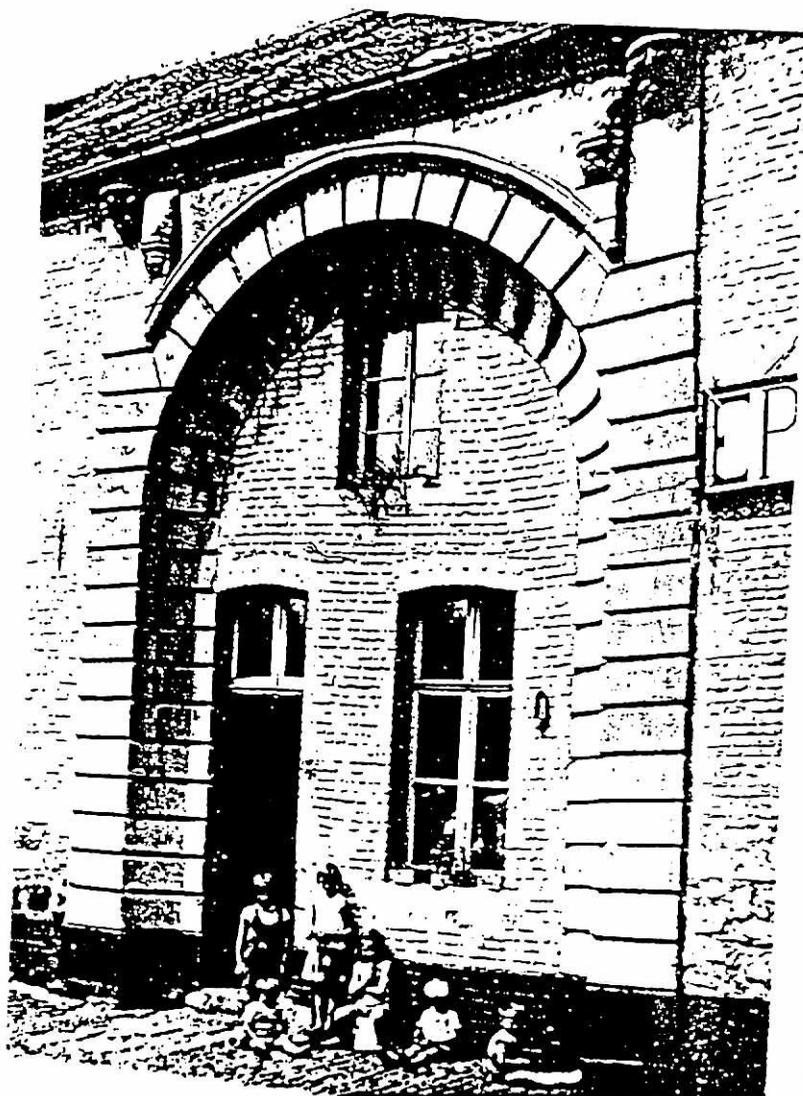
Notre Cercle archéologique a eu la chance de pouvoir récupérer de nombreux échantillons de ces pierres, lors des grands travaux du nouveau pont, durant l'été de 1989. Elles étaient sans doute tombées à l'eau lors des transbordements. De précises marques de tâcherons ont permis de déterminer leur provenance lors des époques de construction.

Outre ces vestiges, retrouvés dans la Sambre, il en reste également quelques autres oubliés par les Vandales contemporains telle cette base de colonne dans la propriété de Mr Druart à la rue de l'abbaye, ou aussi celle mise à jour le long de la voie vicinale, ou encore cette porte d'entrée de l'abbaye qu'un nommé Wyart transporta en 1817 à Hourpes pour orner sa métairie et qui, après avoir été finalement placée au Coron de la Mallavée pendant très longtemps, fut abandonnée - on ne sait pourquoi - par les démolisseurs de ce Coron, jusqu'au 18 février 1989; elle fut récupérée alors par les courageux de notre Cercle pour être replacée à Lobbes même, dans un proche avenir (... du moins on l'espère!). Cette porte se composait de 86 pierres taillées!

Il faut noter encore qu'à la fin de 1862, ainsi que l'écrit Joachim Vos en 1865, M. Dupré dont il a été question ci-dessus, "possesseur" à l'époque des terrains occupés autrefois par l'abbatiale, découvrit dans sa propriété sous un monticule, une colonne haute de 2m80 debout et intacte, les maçonneries du maître autel, la muraille de l'abside, l'escalier du tabernacle, un puits circulaire profond de 8m, etc ...

A part ces quelques rares et heureuses exceptions, presque tout fut chargé pour la forteresse de Charleroi dont la première pierre fut posée le 26 octobre 1816. Au sud de la Ville, la nouvelle place forte occupait ou presque, l'emplacement de l'ancienne forteresse franco-espagnole, mais au Nord l'enceinte

se poursuivait alors jusqu'au Chemin de la Brouchettere. Cela laisse à deviner ce que de tels travaux ont pu engloutir comme pierres. Le chantier ne se terminera en fait qu'en 1821. Cette enceinte subsista jusqu'en 1868. A cette époque, comme elle étouffait trop la Ville en extension, ou débarrassa cette dernière de son corset de pierre.



Dubreton, après avoir exploité complètement cette carrière, autrefois prestigieux bâtiments monastiques, en revendit l'assiette dénudée à la Veuve de Jean-Joseph Lavary en 1818, en même temps que l'ancienne ferme dite Basse-Cour. Dans le partage avenü en 1823 après son décès, ces ruines arasées - on l'a vu - entrèrent dans la part de son fils Pierre-Joseph.

Voici la composition de ce premier lot:

"Les ruines de l'abbaye de Lobbes, comprenant le donjon, la cour Ste Renelde, le jardin dit de la Pêcherie, les jardins de l'Abbé, des religieux et autres, le petit bâtiment vis à vis le Pont, celui du jardinier, le tout enclos de murailles, contenant 3 bonniers 2 perches et 60 aunes, tenant vers le Nord à la Veuve Godinez, à la Veuve Ancion et à la Place Publique; du Sud au chemin de Thuin à Binche et de l'Ouest au 2° lot (Charles Lavary) duquel il est séparé par un mur qui appartiendra entièrement à ce premier lot".

"L'ouverture ou Cour Ste Renelde devra aussi être murillé par le dit propriétaire ..."

"Le propriétaire de ce premier lot aura à son profit la Porterie de l'entrée du donjon et tous les matériaux provenant des ruines de l'abbaye existant (encore) sur une partie du territoire ci-dessus énoncé".

*"Estimé par les dits experts: le terrain à raison de 2000 Fr le bonnier des Pays-Bas ... 6.052 Fr
Et les matériaux à la somme de ... 3.500 Fr

9.552 Fr*

Il est à noter que Pierre-Joseph Lavary recevra aussi dans sa part, comme ses frère et soeur, des terres et prés (dont une partie du grand Brûle) pour 60.405 Fr.

Total de sa part: 69.957Fr.

Né en 1799, Pierre-Joseph Lavary retint de son épouse Pauline Houtard, six enfants, parmi lesquels Charles-Louis (1826-1883) qui épousera Pauline Manfroid et héritera la brasserie de son oncle qu'il ne pourra conserver, et Elise qui épousera Emile Dupré, déjà cité. C'est Pierre-Joseph Lavary qui aurait fait construire sur son bien en 1838 cette importante demeure dénommée à Lobbes "Château Lavary", disparue lors de la construction de la ligne des Chemins de Fer. Au plan de Popp, datant de l'époque 1850-1860, on ne découvre déjà plus aucun bien à son nom: toutes les parcelles ont été vendus aux Chemins de Fer ou aux particuliers.

Bien des constructions furent érigées sur cet emplacement des bâtiments monastiques où des travaux d'aménagement permettent de temps à autre de faire de belles découvertes. C'est ainsi que peu à peu nous récréons un cadastre archéologique de ce qui fut une des plus illustres abbayes d'Occident mise à bas par la folie des hommes.

Après l'exploitation des pierres de taille dans cette carrière à ciel ouvert qu'était devenu l'ex-abbaye, il ne restait qu'une quantité impressionnante de gravats constitués par les mortiers et les plâtras restés sur place. Les fouilles de 1989 dans le bosquet de la Brasserie Halbrecq ont permis de mesurer l'importance de ces gravats.

Cet arasement systématique laisse une impression plus cruelle encore que des ruines et marque une volonté délibérée d'anéantissement de l'esprit et du souvenir même. Montalembert, le brillant auteur des "Moines d'Occident" a écrit des pages amères sur ce vandalisme de l'esprit. Ecoutons-le:

"En confisquant ces abbayes séculaires, en condamnant leurs paisibles habitants à l'exil et à la mort, si on avait au moins conservé ces ruines comme en Allemagne et surtout comme en Angleterre, on eut pu montrer dans leur beauté funèbre quelques

débris de ces monuments d'un art inimitable et d'une architecture sublime ... En France et en Belgique, l'art de la destruction a reçu les perfectionnements inconnus aux plus barbares de nos aïeux. Chez nous, il n'a pas suffi de piller, de profaner, de confisquer, il a fallu renverser, raser, ne pas laisser pierre sur pierre, que dis-je, fouiller jusqu'aux entrailles du sol pour en extirper jusqu'à la dernière de ces pierres consacrées. Jamais une nation ne s'était ainsi laissé dépouiller par ses propres citoyens, des monuments qui attestaient le mieux chez elle, non seulement la culture des sciences et des arts, mais encore les nobles efforts de la pensée et les plus généreux dévouements. L'Empire d'Orient n'a pas été saccagé par les Turcs comme la France et la Belgique l'ont été par cette bande de démolisseurs insatiables qui, après avoir acquis à vil prix ces vastes constructions, les exploitent comme des carrières pour en retirer un lucre sacrilège".

G-H. CONREUR

SOURCES ET REFERENCES:

1) Sources manuscrites.

Protocoles notariaux: André, à Lobbes - Bernard, à Belloeil - Cambier, à Thuin - Dethuin, à Mons - Duquesnes, à Lobbes - Grimard, à Mons - Hanon, à Thuin - Lavary, à Merbes - Liégeois, à Thuin - Marcq, à Anderlues - Piérard, à Thuin - Thomeret, à Mons - Wins, à Merbes.

Archives d'Etat Mons: affiches des biens nationaux, Fonds Français, Sommiers Enregistrement.

2) Sources orales:

La famille Halbrech que nous remercions.

3) Sources imprimées:

BAUSSART E: Histoire de Charleroy (Fortifications)

BOULMONT G: Les Fastes de l'Abbaye d'Aulne la riche.

CENTORE-BINEAU: Saint-Just.

COLLECTIF: Biographie universelle: 8 vol.

C.R.A.L.: Haut Pays de Sambre: bulletins nos 6-10-18.

de GIVE B: La Chronique d'Aulne. (Chronicon Alnense)

de GIVE B: Registre des choses advenus à l'abbaye d'Aulne.

DELATTE Y: Vente des biens nationaux du département de Jemmappes.

DELTENRE L: Les Monuments religieux de Thuin.

DEMANET A: Historique du Centre médico-social de la Thudinie.

- DEPYUDT: La canalisation de la Sambre.
- DICTIONNAIRE de biographie française - Letouzay.
- HANOTEAUX G: Histoire de la nation française.
- HENAUX Ferd: Constitution du Pays de Liège.
- JENNEPIN A: Une erreur historique; A.C.A.M. n°42.
- LEJEUNE Th: Monographie archéo-historique.
- MICHELET J: Histoire de la Révolution française: 2
vol.
- MONTALEMBERT: Les moines d'Occident.
- MOULIN L: Le monde vivant des religieux. Calmann.
- MOULIN L: La vie quotidienne des religieux au M.A.
Hachette.
- POPP: Matrices cadastrales.
- ROMBEAU J: 3ème Rapport sur les archives de Thuin.
- SOUDAN L: Bulletin Cercle Arch. Charleroi - Juin 1935.
- VAN KALKEN F: Histoire de Belgique.
- VOS J: Lobbes, son abbaye et son chapitre. T II.

4) Illustrations:

Encyclopédie Hachette, Archives Générales du
Royaume, Archives de l'Etat à Mons, ...

Merci à M.Albert Meunier, de notre Cercle et à
M.Guy Lebrun de Charleroi pour la transmission de
certains documents.